



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Délibération n° 69/2025

OBJET : Approbation de l'adhésion au SIGEIF de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et approbation de la délibération du Comité syndical du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91)

Le Conseil municipal a été convoqué le 16 septembre 2025 (article L .2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 22 septembre 2025, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BIOSSI, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Jacques LEGRAND donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA, M. Yvon COADOU donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Serge HOUZIEL donne pouvoir à M. Pascal LEROY, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à M. Albert BIOSSI,

Étaient absents : M. Xavier DUGOIN, M. Martial GAUTHIER, M. Anthony BUNELLE

M. Dany CAMACHO, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Mr ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9et L5211-10, L5111-18 et L5219-2 et suivants ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ;

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté inter préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

Vu la délibération n° 25-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 07 juillet 2025 autorisant l'adhésion de la commune de Villejust ;



Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Longpont-sur-Orge en date du 9 avril 2025, sollicitant son adhésion au Syndicat pour la compétence en matière de distribution publique de gaz ;

Vu l'avis de la commission unique du 15 septembre 2025

Considérant l'intérêt pour la commune de Longpont-sur-Orge d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Pour : 27, abstention : 3), après un vote à main levée,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au SIGEIF

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

